



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 février 2020 - 19h00

### COMPTE-RENDU

En préambule de la séance, le Conseil Municipal Jeunes présente au Conseil Municipal un bilan des différentes réalisations faites pendant leur mandat.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020.

#### 2. Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2019, des comptes administratifs 2019 et affectation de résultat.*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 210 k€, elles ont diminué de 1,55 % entre 2018 et 2019

Structurellement en 2019, les charges de personnel représentent la 1ère dépense avec 57,7 % des dépenses réelles, et les charges à caractère général représentent 26,5 %.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'expliquent par la diminution des charges de personnel (-95 K€) et des charges financières (-13 k€), et la progression des charges à caractère général (+23 k€) et des autres charges de gestion courante (+16 k€)

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 491 k€, elles ont progressé de 3,22 % par rapport à 2018

Structurellement, la fiscalité représente 48,30 % des recettes de fonctionnement en 2019 et la DGF représente 21,9 %

La dynamique des ressources en 2019 s'explique par la progression des impôts et taxes (+222 k€) avec une correction de l'attribution de compensation, l'abondement des ressources fiscales et des droits de mutation et la diminution des atténuations de charges (-96 k€)

Aussi, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2019 et des comptes de gestion 2019, le Conseil Municipal les approuve comme suit :

Comptes administratifs.

- Budget principal : 23 pour et 5 abstentions
- Budget acquisitions foncières : 28 pour
- Budget assainissement : 23 pour et 5 abstentions
- Budget ZAC des Oiseaux : 28 pour

Comptes de gestion.

- Budget principal : 29 pour
- Budget acquisitions foncières : 29 pour
- Budget assainissement : 29 pour
- Budget ZAC des Oiseaux : 29 pour

- *Vote des budgets primitifs 2020.*

Les charges à caractère général représentent 26.5% du budget général.

Il est prévu une évolution de 3.55 % : les postes principalement impactés sont celui des vêtements de travail ou une réflexion doit être engagée et ceux des fournitures et entretien du patrimoine communal.

Les charges de personnel représentent 57 % du budget : il est observé une baisse en raison de la suppression des TAP et de la titularisation de certains agents.

Les produits des services ont augmenté de 10.1 % généré par la hausse de la fréquentation du service enfance-jeunesse le mercredi et pendant les vacances scolaires.

La recette des impôts et taxes représente 60.9 % des recettes avec une augmentation importante des droits de mutation.

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2020 :

- Budget primitif principal : 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif assainissement: 29 pour
- Budget primitif acquisitions foncières : 29 pour
- Budget primitif ZAC des Oiseaux : 29 pour

- *Vote des taux d'imposition 2020.*

Le Maire informe que la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification des modalités de vote des taux 2020. En effet l'art 16 de la loi des finances initiale 2020 prévoit que le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019 est reconduit de droit en 2020, les collectivités n'ont donc pas à délibérer sur ce taux en 2020.

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la commission des finances de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Foncier bâti : 19,91 %
- Foncier non bâti : 52,03 %

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative telles que figurant sur le tableau ci-après :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
Amis des écoles publiques Baud	150.00€	Ecoles maternelles et primaires	60.00€
APEL école Ste Anne	150.00€	Collège	45.00€
BASKET BRO BAOD	490.00€	Arbre de Noël/maternel élève Baud	13.00€
Ribambelle	500.00€	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	10.00€
Scout de France Maneguen	150.00€	Ligue contre le cancer comite 56	150.00€
Avenir cycliste Pays Baud	150.00€/Course	Bagad Bleidi Kamorh	100.00€
BAUD FC encadrement formations	2 300.00€	Ass parents amis res. mas Guémené	100.00€
ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Baud solidarité	500.00€	Restos du cœur Morbihan	150.00€
Ass la boule baudaise	150.00€	Morbihan organisation cyclisme	3 000.00€
Baldi auto cross 56	150.00€	Croix d'or Alcool assistance	50.00€
Ass chasseurs de Baud	170.00€	GEPEN(Gestion par Pâturage des Espaces naturels)	150.00€
Ass chasseurs de Baud - piégeurs de ragondins	60.00€/piégeur	Eaux et rivières de Bretagne	100.00€
Faces & cie culturel	150.00€	Secours catholique 56	150.00€
Cinéma le Celtic	1 000.00€	EFAIT	100.00€
Créations et loisirs baldiviens	150.00€	Œuvre Pupilles des pompiers	150.00€
Ass donneurs de sang Baud	230.00€	Secours populaire	150.00€
FNACA Baud	150.00€	Essor breton	3 000.00€
FNATH Baud Fédération mutilés du travail	150.00€	L'effet papillon	500.00€
La vie au clos des grands chênes	200.00€	Agriculteurs de Bretagne	624.00€
UNC AFN Baud	150.00€		
Team auto Compétition	150.00€		

- *Tarifs municipaux – boutique Musée.*

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs de vente de nouveaux livres en lien avec l'exposition permanente 2020 « Pop ou pas pop ? » (« Warhol », « super héros, une histoire politique »...).

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 246.53 € pour le budget principal et 356.19 € pour le budget assainissement.

### 3. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°01-2020: Signature des contrats de maintenance et d'achat des copieurs des écoles.

Signature avec BURO 56 des contrats de maintenance des copieurs des deux écoles aux coûts copies suivants :

0,0030 € HT pour les copies noir/blanc.

0,030 € HT pour les copies couleur.

- *Installation photovoltaïque – site station d'épuration – convention avec Morbihan Energies.*

Dans le cadre de l'installation d'une unité de panneaux photovoltaïques destinés à de l'autoconsommation sur le site de la station d'épuration, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'exploitation et de production d'énergie avec Morbihan Energies.

- *Signature convention d'instruction du droit des sols avec CMC.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec Centre Morbihan Communauté, la nouvelle convention pour la mise à disposition du service commun pour l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme.

### 4. Questions diverses.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la remise du prix « zéro phyto » à la ville de BAUD.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire de la rue Lamartine, et afin de rétablir une liaison piétonne sécurisée par la création de trottoir aux normes PMR, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département du Morbihan au titre du programme des amendes de police

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre une délibération de principe s'opposant à la fermeture de la trésorerie de BAUD.

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal la venue du ministre de l'intérieur Monsieur CASTANER pour l'inauguration de la nouvelle gendarmerie le samedi 22 février 2020.